

## Une question de valeurs

*Lors du lancement du projet de définition et de déclinaison des valeurs de l'HNE, la question de la temporalité s'est posée : la période était-elle la mieux choisie pour déployer une telle politique ? Nous avons cependant décidé de ne pas tergiverser : c'est lorsque la situation est problématique et que les intérêts s'opposent, quand les tensions sont vives et les décisions difficiles, qu'un système de valeurs prend tout son sens et doit nous guider dans nos actions. Il est vrai que la période actuelle est délicate, et les récentes annonces concernant notamment le traitement du recours des 170 ou la remise en question de l'échelon automatique ont suscité quelques réactions parfois assez vives de certaines personnes estimant que ces décisions étaient "irrespectueuses".*

*La valeur du RESPECT est fondamentale. Le respect, c'est reconnaître la dignité de l'autre, accepter, sans forcément partager, son point de vue et ses valeurs. Le respect se retrouve dans nos écrits, colore nos paroles, éclaire nos silences, ponctue nos gestes, incarne notre attitude et se nourrit de réciprocité.*

*La valeur de la RESPONSABILITE est tout aussi importante. Nous avons la mission d'être un employeur responsable, défendant les intérêts de toute l'institution, de favoriser la COMPETENCE et donc d'assurer la pérennité de notre activité et des emplois.*

*Entre un présent voyant nos charges augmenter plus rapidement que nos revenus, où des économies nous sont imposées et le seront encore plus, et un avenir qui doit encore se bâtir, il serait irresponsable de mettre en péril notre système salarial. Voilà notre défi, notre AMBITION : construire ensemble l'avenir, dans le sens de notre mission. Avec détermination et confiance, et inspirés par des valeurs partagées.*

*Alain Christinet,  
directeur des ressources humaines*

## Le service technique en mutation nouvelle organisation en deux pôles

La mission du service technique est d'assurer la maintenance des équipements et des installations de tous les sites de l'HNE.

Afin d'améliorer et de renforcer ses prestations, le service technique a mis sur pied une nouvelle organisation, déployée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014. Cette nouvelle organisation a conduit à la fusion des unités de maintenance nord et sud en une unité unique, qui assure le traitement des demandes et la coordination entre les différents agents.

Cette dernière s'organise en deux pôles :

- La **maintenance curative** qui consiste à intervenir en cas de problèmes techniques par un dépannage rapide et efficace.
- La **maintenance préventive** qui consiste à planifier les activités afin d'anticiper la maintenance des installations.

L'objectif est de diminuer de manière sensible la maintenance curative et d'augmenter la maintenance préventive afin d'améliorer la fiabilité et de simplifier le traitement des demandes.

De plus, soucieux de répondre de façon optimale à ses interlocuteurs et dans le but de faciliter les liaisons entre les divers intervenants, une Hotline unique au sein de l'HNE a été mise en place où des spécialistes de maintenance répondent aux questions et planifient les interventions en fonction des priorités.

Cette nouvelle structure présente une plus-value pour l'institution car elle permet de répondre de manière précise aux exigences constatées sur le terrain. D'ores et déjà les premiers effets positifs se font sentir.

## Décisions populaires de novembre 2013

### un plan d'actions bientôt sous toit

Suivant les décisions du Grand Conseil et anticipant celle du peuple sur les options stratégiques de l'HNE, la direction générale a lancé en septembre 2013 trois mandats de réflexion portant sur la mise en œuvre de la répartition de la chirurgie, sur la réadaptation et sur les centres de diagnostic et de traitement. Les équipes de projets sont aujourd'hui à bout touchant.

Il s'agit pour le premier de traduire dans un plan d'actions concrètes les modalités de la centralisation de la chirurgie stationnaire sur le site de La Chaux-de-Fonds et de celle de l'appareil locomoteur et ambulatoire sur le site de Pourtalès et d'établir le calendrier qui s'y rapporte. Le second porte sur la description et l'organisation des centres de diagnostic et de traitement (CDT), portes d'entrée à l'HNE. Le troisième mandat vise la mise en évidence des points forts et faiblesses de notre organisation actuelle dans le domaine des CTR et à imaginer les perspectives d'avenir.

Les trois équipes de projets ont planché d'arrache-pied ces derniers mois pour répondre aux attentes de la direction générale et du conseil d'administration, de manière à permettre une diffusion au début de l'été du plan d'actions qui constituera notre feuille de route pour les années à venir.

# Salaire des collaborateurs engagés avant 2007

## Application de la décision du Tribunal fédéral

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 avril 2013, confirmant l'arrêt de la Cour de droit public du Tribunal cantonal, qui a considéré que la méthode de transposition des salaires dans le système CCT Santé 21 était constitutive d'inégalité de traitement, l'HNE s'est attaché à réétudier la collocation de l'ensemble du personnel dont le salaire avait été transposé. Les salaires concernés vont être corrigés, selon des modalités contraintes par la limite des possibilités financières.

La situation de l'ensemble des collaborateurs en place au moment de la transposition a été réexaminée, sur la base d'une analyse dossier par dossier. Seront corrigés en priorité les salaires des personnes ayant déposé recours auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal (172 personnes). Leur salaire sera mis à niveau ce mois d'avril 2014, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Au mois de juin, une compensation partielle avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009, mois de dépôt du recours, leur sera versée.

L'HNE a choisi d'appliquer ce mode de correction qui respecte à ses yeux la décision du Tribunal fédéral, quand bien même il ne rencontre pas l'agrément des recourants.

Les personnes concernées qui n'avaient pas déposé de recours verront quant à elles également leur salaire corrigé, au plus tard en 2015, mais sans effet rétroactif. Une décision définitive doit être prise sur les modalités de cette correction par la commission faitière de la CCT Santé21, l'ensemble des institutions soumises à ladite CCT étant concernées.

Pour mémoire, ces corrections ont un impact financier important pour l'HNE (4 millions par année) et pour les autres institutions de santé. En parallèle, les partenaires sociaux de la CCT santé 21 doivent également s'entendre d'ici au 30 juin 2014 sur la question des augmentations salariales 2014, 2015 et 2016, ceci dans le but de respecter les limites de croissance de la masse salariale fixées par l'Etat.

## Départ du directeur logistique à l'issue de son temps d'essai

Son temps d'essai terminé, M. Daniel Gruening, directeur logistique en fonction depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, a décidé de renoncer à poursuivre son activité à l'HNE, pour des raisons personnelles et malgré la qualité de l'accueil qui lui a été réservé.

Le conseil d'administration et la direction générale ont pris note de cette décision avec grands regrets, ces quelques mois de collaboration leur ayant permis d'apprécier les compétences de M. Gruening et son adéquation à sa fonction.

Un nouveau directeur logistique sera recherché activement et les mesures d'organisation transitoires ont été convenues en concertation avec les cadres du département logistique.

Jusqu'à l'entrée en fonction du titulaire, Mme Florence Marquez, adjointe à la direction logistique, assurera le lien avec la direction générale et la coordination du département, dont la direction ad intérim est assurée par M. Laurent Christe, directeur général.

## Une équipe de soutien à votre disposition dès le 1<sup>er</sup> juin 2014

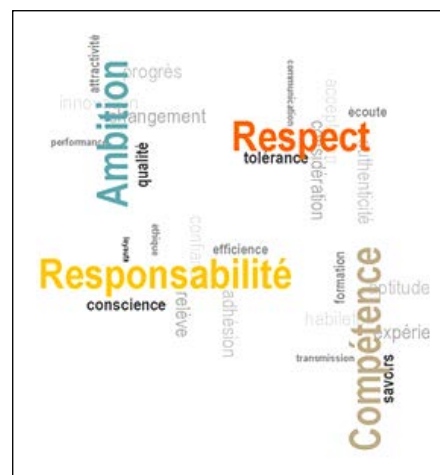
Cette offre de soutien concerne tout professionnel de santé qui vit un traumatisme en étant impliqué dans un événement clinique défavorable (incident qui entraîne une atteinte pour le patient ou qui aurait pu déboucher sur une telle atteinte).

Il sera assuré principalement par des pairs formés à l'écoute et aux techniques d'entretien. Cette équipe constituée de divers professionnels et spécialistes sera à votre disposition dans un esprit empreint de respect et de confidentialité.

Vous trouverez plus d'informations sur le dépliant joint à votre fiche de salaire.

Une réponse et un soutien vous seront proposés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au

**032 713 37 37**  
**ou interne 33 737**



## Le chiffre du mois



C'est le nombre total de visiteurs de nos nouvelles salles d'opérations lors de l'inauguration et de la journée portes ouvertes des 25 et 26 avril. Bravo à tous !